



Alithya

Rapport de gestion
de Groupe Alithya inc.

Trimestre et semestre clos le
30 septembre 2024

Table des matières

	Page	
1.	Mode de présentation	2
2.	Énoncés prospectifs et perspectives financières	2
3.	Survol de l'entreprise	4
4.	Aperçu du plan d'affaires stratégique	6
5.	Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières	8
6.	Faits saillants	11
7.	Résultats d'exploitation	14
7.1	Revenus	15
7.2	Marge brute	16
7.3	Charges d'exploitation	17
7.4	Autres résultats nets et charges	21
7.5	Perte nette et perte par action	22
7.6	Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action	23
7.7	Informations sectorielles	24
7.8	BAIIA et BAIIA ajusté	26
8.	Nouveaux contrats et carnet de commandes	28
9.	Liquidité et ressources en capital	29
9.1	Tableaux consolidés des flux de trésorerie	29
9.2	Flux de trésorerie – activités d'exploitation	29
9.3	Flux de trésorerie – activités d'investissement	30
9.4	Flux de trésorerie – activités de financement	31
9.5	Ressources en capital	31
9.6	Dette à long terme et dette nette	32
9.7	Obligations contractuelles	33
9.8	Arrangements hors bilan	34
10.	Capital-actions	34
10.1	Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	34
10.2	Autres	34
11.	Résumé sur huit trimestres	35
12.	Estimations comptables critiques	36
13.	Modifications aux normes comptables en vigueur pour l'exercice dont la clôture sera le 31 mars 2025	36
14.	Nouvelles normes comptables et interprétations publiées, mais non encore entrées en vigueur	37
15.	Risques et incertitudes	38
16.	Évaluation par la direction des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière	38

1. Mode de présentation

Le présent rapport de gestion passe en revue les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie de Groupe Alithya inc. pour le trimestre et le semestre clos le 30 septembre 2024. Dans le présent rapport de gestion, les termes « Alithya », « Société », « Groupe », « nous », « nos » ou « notre » renvoient à Groupe Alithya inc. et à ses filiales ou à l'une ou l'autre d'entre elles, selon le contexte. Le présent document doit être lu parallèlement aux informations présentées dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires et les notes afférentes pour les trimestres et les semestres clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les « états financiers du deuxième trimestre »), ainsi que dans les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Ces documents, ainsi que la notice annuelle de la Société et l'information supplémentaire portant sur ses activités se trouvent dans le profil de la Société sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche + (« SEDAR+ »), à l'adresse www.sedarplus.com, ainsi que sur le site Web de l'Electronic Data Gathering, Analysis, and Retrieval system (« EDGAR »), à l'adresse www.sec.gov.

Aux fins de présentation de l'information, la Société a dressé les états financiers du deuxième trimestre en dollars canadiens, conformément à la norme IAS 34, *Information financière intermédiaire* qui figure aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») établies par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Dans le présent rapport de gestion, sauf indication contraire, tous les montants en dollars (« \$ ») sont exprimés en dollars canadiens, et toute mention du symbole « \$ US » désigne le dollar américain. Les variations, les ratios et les variations en pourcentage dans le présent rapport de gestion ont été établis d'après des chiffres non arrondis.

Le présent rapport de gestion comporte des mesures financières conformes et non conformes aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières ».

Sauf indication contraire, lors de la préparation du présent rapport de gestion, la Société a tenu compte de l'information disponible jusqu'au 13 novembre 2024, soit la date à laquelle le conseil d'administration de la Société (le « Conseil ») a approuvé le présent rapport de gestion et les états financiers du deuxième trimestre.

2. Énoncés prospectifs et perspectives financières

Le présent rapport de gestion contient des énoncés qui pourraient constituer de l'« information prospective », des « énoncés prospectifs » ou des « perspectives financières » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et d'autres règles refuges américaines applicables (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Les énoncés qui ne se rapportent pas exclusivement à des faits historiques ainsi que les énoncés portant sur les attentes de la direction à l'égard de la croissance, des résultats d'exploitation et du rendement futur et des perspectives d'affaires d'Alithya, de même que d'autres renseignements ayant trait à la stratégie commerciale et aux plans d'Alithya ou se rapportant à des caractérisations de situations ou d'événements futurs, constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés renferment souvent les termes et expressions « prévoit », « s'attend à », « entend », « planifie », « prédit », « croit », « cherche à », « estime », « pourrait », « voudrait », « fera », « peut », « est en mesure de », « continue », « possible », « devrait », « projette », « cible » et d'autres termes et expressions similaires ou variantes de ceux-ci, ainsi que des verbes au futur ou au conditionnel, mais ce ne sont pas tous les énoncés prospectifs qui contiennent ces expressions et termes particuliers.

Les énoncés prospectifs contenus au présent rapport de gestion incluent des renseignements ou des déclarations portant notamment sur les éléments suivants : i) notre capacité à générer des revenus suffisants pour soutenir nos activités; ii) notre capacité à tirer parti des occasions d'affaires et à atteindre les objectifs fixés dans notre plan stratégique triennal; iii) notre capacité à maintenir nos activités et à faire croître notre entreprise, notamment en élargissant la gamme des services que nous offrons, en tirant parti de l'intelligence artificielle (« IA »), de notre présence dans différentes régions, de notre expertise et de nos offres intégrées et en concluant de nouveaux contrats et en perçant de nouveaux marchés; iv) notre stratégie, nos activités futures et nos perspectives, y compris nos attentes quant aux revenus futurs découlant de nouveaux contrats et du carnet de commandes et à l'égard de la croissance du rendement du capital investi que nous offrons aux parties prenantes à long terme; v) notre capacité à assurer le service de notre dette et à réunir des capitaux additionnels; vi) nos estimations concernant notre rendement financier, y compris nos revenus, notre rentabilité, nos coûts et nos charges, nos marges brutes, nos liquidités, nos ressources en capital et nos dépenses en immobilisations; vii) notre capacité à identifier des cibles appropriées à acquérir et à réaliser les synergies ou les économies de coûts attendues en lien avec leur intégration; et viii) notre capacité à satisfaire aux besoins de nos parties prenantes, à les surpasser et à trouver un équilibre à cet égard.

Les énoncés prospectifs visent uniquement à aider notamment les investisseurs à comprendre les objectifs, les stratégies et les perspectives quant au plan d'affaires stratégique d'Alithya ainsi que son cadre d'exploitation prévu, et pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Même si la direction estime que les attentes projetées dans les énoncés prospectifs d'Alithya étaient raisonnables à la date à laquelle ceux-ci ont été formulés, il n'en demeure pas moins que les énoncés prospectifs reposent sur des opinions, des hypothèses et des estimations établies par la direction et, par conséquent, sont assujettis à divers risques et incertitudes et à d'autres facteurs, dont bon nombre échappent à la volonté d'Alithya et qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont indiqués, de façon expresse ou implicite, dans ces énoncés. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les facteurs énoncés à la rubrique intitulée « Risques et incertitudes » du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2024, ainsi que dans les autres documents rendus publics par Alithya, y compris les documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières canadiennes et américaines de temps à autre et que l'on peut consulter sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com, et sur EDGAR, à l'adresse www.sec.gov. D'autres risques et incertitudes dont Alithya n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle juge négligeables à l'heure actuelle pourraient avoir une incidence défavorable significative sur sa situation financière, son rendement financier, ses flux de trésorerie, ses activités ou sa réputation.

Les énoncés prospectifs figurant au présent rapport de gestion sont visés par les présentes mises en garde et sont à jour uniquement à la date du présent rapport de gestion. Alithya décline expressément toute obligation de mettre à jour ou de modifier tout énoncé prospectif, ou les facteurs ou hypothèses sur lesquels reposent ces énoncés, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, à moins que les lois applicables l'y obligent. Les investisseurs sont priés de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs, puisque les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux-ci.

3. Survol de l'entreprise

Alithya fournit des services-conseils technologiques en tablant sur l'expertise approfondie en matière de stratégie et de transformation numérique de professionnels situés au Canada, aux États-Unis et à l'international. La Société guide ses clients et les aide à atteindre leurs objectifs d'affaires en tirant parti de l'innovation et en faisant preuve d'excellence en déployant les technologies numériques.

L'expertise et l'intelligence collective d'Alithya ciblent trois principaux piliers : les stratégies d'affaires, la transformation d'entreprise et l'accompagnement technologique. La collaboration est au cœur du modèle d'affaires d'Alithya. Ses professionnels fournissent des services et des solutions pratiques en TI en vue de répondre aux enjeux d'affaires complexes de sa clientèle, notamment dans les secteurs des services financiers, de la santé, des activités manufacturières, du gouvernement, de l'énergie, de l'enseignement supérieur, des télécommunications et du transport et de la logistique. La Société a mis au point des solutions et des services propres à bon nombre de ces secteurs pour aider les entreprises qui y font affaires à résoudre les difficultés particulières auxquelles elles sont confrontées et à accélérer la rentabilisation des investissements en technologie.

L'expertise d'Alithya reposant sur ses principaux piliers, laquelle est offerte dans chacun de ses secteurs à présenter, comprend :

- Stratégie d'affaires : Alithya fournit des services-conseils en matière de stratégie numérique, de performance organisationnelle, de cybersécurité, d'architecture d'entreprise et de gestion du changement, grâce auxquels les entreprises peuvent notamment améliorer leurs processus d'affaires pour mieux parer aux éventualités qui les guettent réellement, renforcer la sécurité de leurs systèmes face aux cyberattaques, déplacer leurs applications cruciales et leurs données vers le nuage informatique, déterminer la meilleure approche en matière d'architecture d'entreprise, élaborer des stratégies de gestion du changement et faciliter la planification de projets, tant sur le plan de la sélection de logiciels et des feuilles de route stratégiques que de la composition des équipes de mise en œuvre Agile ou Scrum.
- Transformation d'entreprise : Alithya compte plus de 20 ans d'expérience dans la transformation organisationnelle et la mise en œuvre d'applications d'entreprise, qu'il s'agisse de planification des ressources d'entreprise (ERP), de gestion de la chaîne d'approvisionnement (SCM), de gestion de la performance d'entreprise (EPM), de gestion de la relation client (CRM) et de gestion du capital humain (HCM). En tablant sur l'IA et l'apprentissage automatique, la Société offre en outre des solutions et des services transformationnels ayant trait aux infrastructures infonuagiques, au développement d'applications personnalisées, à la modernisation des systèmes patrimoniaux, à l'ingénierie logicielle et de contrôle, aux données et à l'analytique ainsi qu'au traitement intelligent des documents. Non seulement Alithya permet-elle à ses clients de moderniser leurs applications d'entreprise au moyen de mises à niveau et en consolidant différents systèmes, mais elle les aide aussi à définir des écosystèmes technologiques globaux, à envisager l'utilisation de l'IA à l'échelle de l'organisation et à mettre au point des applications personnalisées qui répondent à leurs besoins uniques.
- Accompagnement technologique : Alithya ouvre des voies durables pour générer de la valeur grâce à l'adoption du numérique et à la formation offerte, aux services gérés, à l'habilitation au changement et à l'ingénierie de la qualité. Ce faisant, elle est en mesure d'aller au-delà des services-conseils, de la mise en œuvre et du lancement des projets afin d'offrir une valeur continue, y compris par l'exploration de

données au moyen de l'IA, pour en tirer d'importantes leçons permettant de prendre des décisions d'affaires plus éclairées plus rapidement; par la rentabilisation des investissements sur les projets numériques, en favorisant l'adoption et l'utilisation de la technologie; par le soutien aux clients sur le plan de la formation et de la fidélisation de leur personnel; par la mise au point d'une stratégie de gestion du changement doublée d'un plan d'habilitation au changement grâce auquel les aspirations se concrétisent; et, enfin, en offrant une méthode pour tester les mises à jour et les correctifs régulièrement et de manière uniforme avant de déployer tout nouveau logiciel.

Contexte concurrentiel

Pour de nombreuses sociétés, les systèmes et les infrastructures numériques représentent l'un des actifs les plus importants et les plus stratégiques. Ces actifs nécessitent des investissements importants et agissent de plus en plus comme facteur de différenciation et principaux vecteurs de croissance pour les clients.

Par conséquent, les entreprises recherchent des solutions leur permettant de continuer de se distinguer de leurs concurrents au moyen de processus d'affaires exclusifs, de même que de produits personnalisés. C'est là où la transformation numérique entre en jeu, car elle invite les sociétés à changer d'approche et à passer des technologies de l'information traditionnelles à des technologies numériques souples.

Alors que les dépenses des entreprises ne cessent d'augmenter dans le domaine de la technologie, les entreprises en technologie numérique comme Alithya s'efforcent de proposer des idées innovatrices et une expertise industrielle verticale approfondie, tout en facilitant la transformation des processus d'affaires grâce à l'utilisation de technologies optimales.

Alithya estime être bien placée pour tirer parti de cette tendance des clients à investir dans les technologies numériques. Le modèle d'entreprise d'Alithya repose sur une philosophie axée sur les enjeux d'affaires complexes de ses clients consistant à offrir des solutions souples et créatives qui leur permettent de tirer le meilleur parti de leurs investissements dans les technologies numériques. Alithya se positionne elle-même comme un conseiller de confiance et un partenaire agile capable de produire des résultats rapidement pour ses clients.

Les concurrents d'Alithya dans chacun des secteurs opérationnels où elle exerce ses activités et à l'égard desquels l'information doit être présentée comprennent les entreprises d'intégration de systèmes, les sociétés de développement de logiciels d'application, les fournisseurs de services infonuagiques, les cabinets de services-conseils de grande envergure ou traditionnels, les divisions des services professionnels des sociétés de matériel informatique, les sociétés de services de gestion des infrastructures et d'impartition et les sociétés de services numériques spécialisées. De plus, Alithya livre concurrence à un nombre important de petites sociétés locales sur les marchés des différentes régions où elle exerce des activités.

Alithya rivalise sur la base des principaux facteurs de différenciation suivants : sa vision et sa capacité à fournir des services-conseils stratégiques, son expertise en services numériques, le rendement et la fiabilité, la qualité du soutien technique, de la formation et des services, sa présence à l'échelle mondiale, sa capacité d'adaptation aux besoins des clients, sa réputation et son expérience, la stabilité financière, une gouvernance d'entreprise solide et le prix concurrentiel de ses services.

Alithya a également recours aux mesures suivantes pour rivaliser efficacement : a) des investissements permettant de mettre à l'échelle ses secteurs de pratique; b) un modèle de recrutement, de formation et de

réention élaboré; c) un modèle de prestation de services éprouvé; d) une vaste banque de clients potentiels; e) des investissements continus dans l'amélioration des processus et l'accroissement des connaissances; f) des investissements dans les infrastructures et les activités de recherche et de développement; g) un souci constant d'adaptation aux besoins des clients, de la qualité des services et de l'offre de prix concurrentiels; et h) des capacités de gestion de projets et une expertise technique.

4. Aperçu du plan d'affaires stratégique

Alithya a entamé un parcours dans le but d'être reconnue comme le conseiller de confiance en matière de technologie auprès de ses clients. D'ici la fin de l'exercice 2027, la direction estime que l'ampleur et l'envergure que nous prendrons nous permettront de tirer parti de nos connaissances sectorielles, d'étendre nos activités sur le plan géographique, d'approfondir notre expertise, de diversifier notre offre intégrée et de nous positionner dans la chaîne de valeur pour cibler les segments de TI à plus grande valeur.

Notre processus stratégique commence par notre approche agile pour harmoniser notre offre avec les défis les plus urgents auxquels sont confrontés les secteurs d'activité que nous desservons, et par notre capacité à renforcer continuellement les fondements des relations de confiance avec nos clients, notre personnel, nos investisseurs et nos partenaires. Afin de nous assurer de demeurer novateurs et pertinents, nous nous efforçons de répondre aux attentes de nos parties prenantes ou de les surpasser, notamment en optimisant l'expérience employé, en aidant nos clients à poursuivre leur mission et en créant une valeur ajoutée pour nos investisseurs.

Plus précisément, Alithya a conçu un plan stratégique triennal qui établit des objectifs en tenant compte des intérêts de ses parties prenantes. Les principaux objectifs sont les suivants :

- Prendre de l'ampleur grâce à la croissance interne et à des acquisitions stratégiques :
 - **Croissance interne** : Alithya vise une croissance interne annualisée de 5 % à 10 %.
 - **Acquisitions** : Alithya prévoit d'acquérir des entreprises complémentaires dont les revenus totalisent 150 M\$.
 - **Solutions en matière d'IA et de propriété intellectuelle** : Alithya a l'intention d'accroître l'utilisation de ses solutions en matière d'IA et de propriété intellectuelle.

- Fournir à nos investisseurs, à nos partenaires et à nos parties prenantes un rendement du capital investi croissant à long terme :
 - **Rentabilité** : La marge du BAIIA ajusté¹⁾ d'Alithya devrait augmenter pour se situer dans une fourchette de 11 % à 13 %.
 - **Externalisation optimisée** : Alithya vise à réaliser un pourcentage croissant de ses activités à partir de centres d'externalisation optimisée.
 - **Objectif environnemental** : Alithya œuvre à obtenir la certification Carboresponsable^{MC} (niveau 1) et à entreprendre les démarches en vue de l'obtention d'une certification de neutralité carbone (niveau 2).

Les objectifs décrits dans notre plan stratégique triennal, lancé le 1^{er} avril 2024, se fondent sur notre stratégie et notre plan d'affaires actuels. Ces objectifs ne sont pas considérés comme des prévisions ou une projection des résultats futurs. Nous les voyons plutôt comme des objectifs que nous souhaitons atteindre en mettant en œuvre notre stratégie au fil du temps, compte tenu de notre rendement historique et de certaines hypothèses, notamment les suivantes : i) notre capacité à exécuter nos stratégies de croissance; ii) notre capacité à identifier des entreprises complémentaires et à les acquérir selon des modalités relatives; et iii) nos estimations et nos attentes quant à la conjoncture économique et aux conditions d'affaires à venir, entre autres facteurs.

¹⁾ Il s'agit d'une mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS ainsi qu'à la sous-rubrique 7.8 intitulée « BAIIA et BAIIA ajusté » pour un rapprochement quantitatif par rapport aux mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables pour les trimestres et les semestres clos les 30 septembre 2024 et 2023.

5. Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières

Alithya présente ses résultats financiers conformément aux IFRS. Le présent rapport de gestion comprend certaines mesures non conformes aux IFRS ainsi que d'autres mesures financières et ratios financiers utilisés aux fins d'évaluation du rendement financier d'Alithya. Ces mesures sont fournies à titre de complément d'information aux mesures conformes aux IFRS pour permettre de mieux comprendre les résultats d'exploitation d'Alithya du point de vue de la direction. Ces mesures n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et ne sont donc vraisemblablement pas comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Elles doivent être vues comme un supplément d'information et non comme un substitut à l'information financière établie conformément aux IFRS. Elles fournissent aux investisseurs des renseignements supplémentaires sur les résultats d'exploitation d'Alithya et mettent ainsi en évidence des tendances dans les activités d'Alithya qui seraient peut-être passées inaperçues si les investisseurs s'appuyaient uniquement sur les mesures conformes aux IFRS.

Les mesures non conformes aux IFRS auxquelles Alithya a recours sont décrites ci-dessous :

BAIIA et marge du BAIIA

Le terme « BAIIA » désigne le bénéfice net (la perte nette) avant ajustement pour tenir compte de la charge (du recouvrement) d'impôts, des charges financières nettes et de l'amortissement des immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation.

Le terme « marge du BAIIA » désigne le pourcentage du total des revenus que représente le BAIIA pendant une période donnée.

La direction est d'avis que le BAIIA et la marge du BAIIA sont des mesures utiles aux investisseurs, car elles donnent une indication des résultats tirés des principales activités de la Société avant de prendre en compte la manière dont ces activités sont financées et assujetties à l'impôt, ainsi que l'amortissement hors trésorerie. Pour un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) et du BAIIA, se reporter à la sous-rubrique 7.8 intitulée « BAIIA et BAIIA ajusté ».

Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action

Le terme « bénéfice net ajusté » désigne le bénéfice net (la perte nette) avant ajustement pour tenir compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles, de la dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill, de la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation ainsi que (du gain) de la perte découlant de la résiliation de contrats de location, de la rémunération fondée sur des actions, des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises et d'autres éléments excédentaires, dont les coûts de séparation composés de coûts de cessation d'emploi et d'avantages du personnel pour des membres clés de la direction, ainsi que des incidences fiscales découlant de ces éléments.

Le « bénéfice net ajusté par action » est calculé en divisant le bénéfice net ajusté par le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote subalterne de catégorie A (les « actions à droit de vote subalterne ») et d'actions à droit de vote multiple de catégorie B (les « actions à droit de vote multiple ») en circulation durant la période.

La direction est d'avis que le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action sont des mesures utiles aux investisseurs, car elles permettent de comparer le résultat d'exploitation d'une période à une autre, avant que soient pris en compte les éléments hors trésorerie, les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises et les coûts de séparation composés de coûts de cessation d'emploi et d'avantages du personnel pour des membres clés de la direction, lesquels peuvent varier de façon importante d'une période à l'autre. Ces mesures donnent également une indication des résultats tirés des principales activités de la Société avant que soient pris en compte les éléments hors trésorerie et les autres éléments susmentionnés qui découlent principalement de l'acquisition d'entreprises et des activités d'intégration subséquentes. Pour un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net ajusté, voir la sous-rubrique 7.6 intitulée « Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action ».

BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté

Le terme « BAIIA ajusté » désigne le bénéfice net (la perte nette) avant ajustement pour tenir compte de la charge (du recouvrement) d'impôts, des charges financières nettes, des opérations de change, de l'amortissement des immobilisations incorporelles, de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, de la dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill, de la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation ainsi que (du gain) de la perte découlant de la résiliation de contrats de location, de la rémunération fondée sur des actions, des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises et d'autres éléments excédentaires, dont les coûts de séparation composés de coûts de cessation d'emploi et d'avantages du personnel pour des membres clés de la direction.

Le terme « marge du BAIIA ajusté » désigne le pourcentage du total des revenus que représente le BAIIA ajusté pendant une période donnée.

La direction est d'avis que le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures utiles aux investisseurs, car elles permettent de comparer les résultats d'exploitation d'une période à une autre. Ces mesures donnent également une indication des résultats tirés des principales activités de la Société avant que soit prise en compte la manière dont ces activités sont financées et assujetties à l'impôt et les éléments hors trésorerie et les autres éléments susmentionnés. Pour un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) et du BAIIA ajusté, voir la sous-rubrique 7.8 intitulée « BAIIA et BAIIA ajusté ».

Revenus en dollars constants et croissance en dollars constants

Les « revenus en dollars constants » constituent une mesure des revenus et des revenus par emplacement géographique avant la prise en compte de la conversion des devises. Cette mesure est obtenue en convertissant les revenus et les revenus par emplacement géographique de la période considérée en devise locale au moyen des taux de change pour la période équivalente de l'exercice précédent.

La « croissance en dollars constants » constitue une mesure de la croissance des revenus et de la croissance des revenus par emplacement géographique, exprimée sous forme de pourcentage, avant la prise en compte de la conversion des devises. Cette mesure est obtenue en divisant les revenus en dollars constants, décrits ci-dessus, par les revenus de la période précédente.

La direction est d'avis que les revenus en dollars constants et la croissance en dollars constants sont des mesures utiles aux investisseurs, car elles permettent d'ajuster les revenus afin d'exclure l'effet des fluctuations

des taux de change pour comparer plus facilement le rendement de l'entreprise d'une période à l'autre. Se reporter à la sous-rubrique 7.1 intitulée « Revenus » pour obtenir le rapprochement des revenus et des revenus en dollars constants par emplacement géographique.

Dette nette

Le terme « dette nette » désigne la dette à long terme, y compris la tranche courante, moins la trésorerie. Se reporter à la sous-rubrique 9.6 intitulée « Dette à long terme et dette nette » pour consulter le calcul de la dette nette. La direction est d'avis que la dette nette est utile aux investisseurs, car elle donne une indication des liquidités de la Société.

Autres mesures financières

Les autres mesures financières utilisées par Alithya sont décrites ci-dessous :

La « marge brute en pourcentage des revenus » est calculée en divisant la marge brute par les revenus.

Les « charges de vente, générales et administratives en pourcentage des revenus » sont calculées en divisant les charges de vente, générales et administratives par les revenus.

Le terme « nouveaux contrats » désigne le montant des accords de revenus conclus au cours de la période, y compris les nouveaux contrats, incluant ceux obtenus dans le cadre d'acquisitions d'entreprises ainsi que des renouvellements, des prolongations et des modifications des contrats existants. La direction est d'avis que les renseignements sur les nouveaux contrats peuvent fournir des données tendancielle intéressantes aux investisseurs en ce qui a trait aux variations du volume d'affaires au fil du temps.

Le « ratio nouveaux contrats-facturation » est calculé en divisant la valeur des nouveaux contrats par les revenus, pour la même période. La direction est d'avis que ce ratio permet l'appréciation du carnet de commandes de la Société et donne des renseignements utiles aux investisseurs sur les variations du volume d'affaires au fil du temps. L'utilisation de ce ratio est plus appropriée sur une longue période, car celui-ci peut fluctuer de façon importante d'un trimestre à l'autre.

Le terme « carnet de commandes » désigne le montant des revenus futurs tirés des accords de revenus conclus, y compris les nouveaux contrats, incluant ceux obtenus dans le cadre d'acquisitions d'entreprises ainsi que des renouvellements, des prolongations et des modifications des contrats existants, exprimé en nombre de mois du revenu des douze derniers mois, à une date donnée. Comme indiqué dans les états financiers consolidés de la Société, la définition de carnet de commandes diffère de celle des « obligations de prestation qui restent à remplir » au sens des normes IFRS, car le carnet de commandes comprend également les accords fondés sur le temps et les ressources pour lesquels la facturation des contrats correspond à la valeur fournie au client ainsi que les contrats dont la durée prévue initialement est inférieure à un an. La direction est d'avis que les renseignements sur le carnet de commandes peuvent fournir des données tendancielle intéressantes aux investisseurs en ce qui a trait aux variations de la meilleure estimation de la direction des revenus futurs tirés des accords de revenus conclus.

Le terme « délai moyen de recouvrement des créances clients » fait référence au nombre moyen de jours que la Société met à convertir ses débiteurs et autres créances (sans les taxes de vente) ainsi que ses travaux en cours, déduction faite des revenus différés, en trésorerie. La direction est d'avis que cette mesure donne des renseignements utiles aux investisseurs concernant les liquidités de la Société.

6. Faits saillants

Résultats d'exploitation (en milliers de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre		Semestres clos les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Revenus	111 514	118 492	232 389	250 087
Marge brute	34 128	34 791	72 658	72 884
Marge brute en pourcentage des revenus ¹⁾	30,6 %	29,4 %	31,3 %	29,1 %
Charges de vente, générales et administratives	25 869	29 930	57 528	62 429
Charges de vente, générales et administratives en pourcentage des revenus ¹⁾	23,2 %	25,3 %	24,8 %	25,0 %
Perte nette	(270)	(9 176)	(3 032)	(16 421)
Perte de base et diluée par action	(0,00)	(0,10)	(0,03)	(0,17)
Bénéfice net ajusté ²⁾	5 260	258	10 206	3 250
Bénéfice net ajusté par action ²⁾	0,05	0,00	0,11	0,03
BAIIA ajusté ³⁾	9 298	6 456	19 356	15 511
Marge du BAIIA ajusté ³⁾	8,3 %	5,4 %	8,3 %	6,2 %

Autres (en milliers de dollars, sauf pour le carnet de commandes et le délai moyen de recouvrement des créances clients)	30 septembre	31 mars
	2024	2024
	\$	\$
Total des actifs	395 312	416 497
Passifs financiers non courants ⁴⁾	114 994	116 161
Total de la dette à long terme	108 971	117 382
Dette nette ⁵⁾	96 542	108 523
Carnet de commandes ¹⁾	16 mois	16 mois
Délai moyen de recouvrement des créances clients ¹⁾	57 jours	56 jours

Actions, options sur actions et unités d'actions en circulation	12 novembre
	2024
Actions à droit de vote subalterne	88 557 937
Actions à droit de vote multiple	7 274 248
Options sur actions ⁶⁾	3 889 623
Unités d'actions différées (« UAD »)	1 366 073
Unités d'actions incessibles (« UAI »)	245 952
Unités d'actions liées au rendement (« UAR »)	1 942 757

¹⁾ Il s'agit d'une autre mesure financière. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition de cette autre mesure financière.

²⁾ Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS ainsi qu'à la sous-rubrique 7.6 intitulée « Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action » pour un rapprochement quantitatif par rapport aux mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables.

³⁾ Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS ainsi qu'à la sous-rubrique 7.8 intitulée « BAIIA et BAIIA ajusté » pour un rapprochement quantitatif par rapport aux mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables.

⁴⁾ Les passifs financiers non courants comprennent la tranche non courante de la dette à long terme, la tranche non courante des obligations locatives et la tranche non courante de la contrepartie éventuelle. Se reporter à la sous-rubrique 9.6 intitulée « Dette à long terme et dette nette » pour obtenir une explication de l'écart.

⁵⁾ Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS ainsi qu'à la sous-rubrique 9.6 intitulée « Dette à long terme et dette nette » pour un rapprochement quantitatif par rapport aux mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables et une explication de l'écart.

⁶⁾ Dont 505 264 options sur actions pour achat d'actions à droit de vote multiple.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2024 :

- Les revenus ont diminué de 5,9 % pour s'établir à 111,5 M\$, contre 118,5 M\$ pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- 84 % des revenus ont été générés par des clients existants au cours du même trimestre de l'exercice précédent.
- La marge brute a connu une baisse de 1,9 % pour s'établir à 34,1 M\$, contre 34,8 M\$ pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- La marge brute en pourcentage des revenus a connu une hausse pour s'établir à 30,6 %, contre 29,4 % pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- Les charges de vente, générales et administratives ont diminué de 4,0 M\$, ou de 13,6 %, pour s'établir à 25,9 M\$, contre 29,9 M\$ pour le même trimestre de l'exercice précédent. Sur une base séquentielle, les charges de vente, générales et administratives, qui s'établissaient à 31,7 M\$ au premier trimestre de l'exercice en cours, ont diminué de 5,8 M\$.
- La perte nette s'est établie à 0,3 M\$, ou à 0,00 \$ par action, alors qu'elle atteignait 9,2 M\$, ou 0,10 \$ par action, pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- Le bénéfice net ajusté s'est établi à 5,3 M\$, soit une hausse de 5,0 M\$ par rapport au montant de 0,3 M\$ enregistré pour le même trimestre de l'exercice précédent, ce qui s'est traduit par un bénéfice net ajusté par action de 0,05 \$, contre 0,00 \$ pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- Le BAIIA ajusté s'est accru de 44,0 % pour s'établir à 9,3 M\$, ce qui correspond à une marge du BAIIA ajusté de 8,3 % des revenus, contre un montant de 6,5 M\$, correspondant à une marge du BAIIA ajusté de 5,4 % des revenus, pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- Les flux de trésorerie nets découlant des activités d'exploitation se sont établis à 3,0 M\$, soit une hausse de 20,3 M\$ par rapport aux flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation de 17,3 M\$ pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- Les nouveaux contrats¹⁾ conclus au deuxième trimestre se sont élevés à 84,0 M\$, ce qui s'est traduit par un ratio nouveaux contrats-facturation¹⁾ de 0,75 pour le trimestre. Le ratio nouveaux contrats-facturation aurait été de 0,85 si les revenus tirés des deux contrats à long terme signés dans le cadre d'une acquisition au cours du premier trimestre de l'exercice 2022 étaient exclus.
- Au 30 septembre 2024, le carnet de commandes représentait environ 16 mois de revenus des douze derniers mois.

¹⁾ Il s'agit d'une autre mesure financière. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition de cette autre mesure financière.

7. Résultats d'exploitation

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres clos les 30 septembre		Semestres clos les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Revenus	111 514	118 492	232 389	250 087
Coût des revenus	77 386	83 701	159 731	177 203
Marge brute	34 128	34 791	72 658	72 884
Charges d'exploitation				
Charges de vente, générales et administratives	25 869	29 930	57 528	62 429
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises	549	2 663	1 332	3 768
Amortissement	1 102	1 498	2 197	3 166
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 635	6 177	9 279	13 001
Perte (gain) de change	259	112	242	(16)
	32 414	40 380	70 578	82 348
Bénéfice (perte) d'exploitation	1 714	(5 589)	2 080	(9 464)
Charges financières nettes	1 502	3 073	3 874	6 293
Bénéfice (perte) avant impôts	212	(8 662)	(1 794)	(15 757)
Charge d'impôts				
Exigibles	195	86	299	287
Différés	287	428	939	377
	482	514	1 238	664
Perte nette	(270)	(9 176)	(3 032)	(16 421)
Perte de base et diluée par action	(0,00)	(0,10)	(0,03)	(0,17)

7.1 Revenus

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les revenus en dollars constants¹⁾ et les revenus par emplacement géographique :

(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	Trimestres clos les 30 septembre			Semestres clos les 30 septembre		
	2024	2023	% ²⁾	2024	2023	%
Total des revenus d'Alithya, tels que déclarés	111 514	118 492	(5,9 %)	232 389	250 087	(7,1 %)
Écart avant la prise en compte du taux de change	(6,7 %)			(7,8 %)		
Prise en compte du taux de change	0,8 %			0,7 %		
Écart par rapport à la période précédente	(5,9 %)			(7,1 %)		
Canada						
Revenus en dollars constants	59 642	67 959	(12,2 %)	124 777	144 946	(13,9 %)
Prise en compte du taux de change	—			—		
Revenus pour le Canada, tels que déclarés	59 642	67 959	(12,2 %)	124 777	144 946	(13,9 %)
É.-U.						
Revenus en dollars constants	46 030	45 745	0,6 %	95 826	94 989	0,9 %
Prise en compte du taux de change	778			1 690		
Revenus pour les É.-U., tels que déclarés	46 808	45 745	2,3 %	97 516	94 989	2,7 %
International						
Revenus en dollars constants	4 932	4 788	3,0 %	9 934	10 152	(2,1 %)
Prise en compte du taux de change	132			162		
Revenus pour l'international, tels que déclarés	5 064	4 788	5,8 %	10 096	10 152	(0,6 %)

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS.

²⁾ Croissance en dollars constants, une mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, les revenus se sont établis à 111,5 M\$, soit une baisse de 7,0 M\$, ou de 5,9 %, par rapport aux revenus de 118,5 M\$ dégagés au trimestre clos le 30 septembre 2023.

Les revenus tirés des activités au Canada se sont établis à 59,6 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, soit une baisse de 8,4 M\$, ou de 12,2 %, par rapport aux revenus de 68,0 M\$ dégagés au trimestre clos le 30 septembre 2023. La diminution des revenus est principalement attribuable à l'arrivée à échéance du projet de transformation majeure d'un client et à une réduction des revenus provenant de quelques contrats gouvernementaux, partiellement contrebalancées par une croissance interne dans certains secteurs d'activité de l'entreprise par rapport au même trimestre de l'exercice précédent.

Les revenus tirés des activités aux États-Unis ont atteint 46,8 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, soit une hausse de 1,1 M\$, ou de 2,3 %, par rapport aux revenus de 45,7 M\$ dégagés au trimestre clos le 30 septembre 2023, ce qui est principalement attribuable à la croissance interne dans certains secteurs d'activités de l'entreprise, y compris une incidence favorable du taux de change du dollar américain de 0,8 M\$ entre les deux périodes, partiellement contrebalancée par la baisse des revenus tirés de logiciels.

Les revenus tirés des activités à l'international ont connu une hausse de 0,3 M\$, ou de 5,8 %, pour s'établir à 5,1 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, contre 4,8 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023.

Pour le semestre clos le 30 septembre 2024, les revenus se sont établis à 232,4 M\$, soit une baisse de 17,7 M\$, ou de 7,1 %, par rapport aux revenus de 250,1 M\$ dégagés au semestre clos le 30 septembre 2023.

Les revenus tirés des activités au Canada se sont établis à 124,8 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2024, soit une baisse de 20,1 M\$, ou de 13,9 %, par rapport aux revenus de 144,9 M\$ dégagés au semestre clos le 30 septembre 2023. La diminution des revenus est principalement attribuable à une réduction des investissements en technologies de l'information au sein du secteur bancaire, à l'arrivée à échéance du projet de transformation majeure d'un client et à une réduction des revenus provenant de quelques contrats gouvernementaux.

Les revenus tirés des activités aux États-Unis ont atteint 97,5 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2024, soit une hausse de 2,5 M\$, ou de 2,7 %, par rapport aux revenus de 95,0 M\$ dégagés au semestre clos le 30 septembre 2023, laquelle est principalement attribuable à la croissance interne dans certains secteurs d'activités de l'entreprise, y compris une incidence favorable du taux de change du dollar américain de 1,7 M\$ entre les deux périodes, partiellement contrebalancée par une baisse des revenus tirés de logiciels.

Les revenus tirés des activités à l'international ont connu une baisse de 0,1 M\$, ou de 0,5 %, pour s'établir à 10,1 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2024, contre 10,2 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2023.

7.2 Marge brute

La marge brute a connu une baisse de 0,7 M\$, ou de 1,9 %, pour s'établir à 34,1 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, contre 34,8 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023. La marge brute en pourcentage des revenus a connu une hausse pour s'établir à 30,6 % pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, contre 29,4 % pour le trimestre clos le 30 septembre 2023.

Au Canada, la marge brute en pourcentage des revenus a augmenté par rapport à celle du même trimestre de l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable à des taux horaires facturables plus élevés et à une diminution proportionnellement plus importante du recours aux sous-traitants par rapport aux employés permanents.

Aux États-Unis, la marge brute en pourcentage des revenus a légèrement diminué par rapport à celle du même trimestre de l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable à une diminution des revenus tirés de logiciels, dont la marge brute en pourcentage des revenus, sur une base historique, est plus élevée, partiellement contrebalancée par des taux horaires facturables plus élevés et un taux d'utilisation plus soutenu.

À l'international, la marge brute en pourcentage des revenus a augmenté par rapport à celle du même trimestre de l'exercice précédent en raison du démarrage plus lent de certains projets durant la période précédente, dont l'effet a été partiellement contrebalancé par une diminution des activités en Australie et un taux d'utilisation moins soutenu dans certains territoires au cours de la période considérée.

La marge brute a connu une baisse de 0,2 M\$, ou de 0,3 %, pour s'établir à 72,7 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2024, contre 72,9 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2023. La marge brute en

pourcentage des revenus a connu une hausse pour s'établir à 31,3 % pour le semestre clos le 30 septembre 2024, contre 29,1 % pour le semestre clos le 30 septembre 2023, et ce, malgré l'entrée en vigueur d'augmentations salariales annuelles au premier trimestre de l'exercice en cours.

Au Canada, la marge brute en pourcentage des revenus pour le semestre clos le 30 septembre 2024 a augmenté par rapport à celle de la même période de l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable à des taux horaires facturables plus élevés et à une diminution proportionnellement plus importante du recours aux sous-traitants par rapport aux employés permanents.

Aux États-Unis, la marge brute en pourcentage des revenus pour le semestre clos le 30 septembre 2024 a légèrement diminué, ce qui est principalement attribuable à une diminution des revenus tirés de logiciels, dont la marge brute, sur une base historique, est plus élevée, partiellement contrebalancée par des taux horaires facturables plus élevés et un taux d'utilisation plus soutenu.

À l'international, la marge brute en pourcentage des revenus pour le semestre clos le 30 septembre 2024 a diminué par rapport à celle de la même période de l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable à un taux d'utilisation moins soutenu et à une diminution des activités en Australie, dont la marge brute, sur une base historique, est plus élevée.

7.3 Charges d'exploitation

7.3.1 Charges de vente, générales et administratives

Les charges de vente, générales et administratives comprennent les salaires et les autres avantages du personnel de vente et du personnel administratif, les frais d'occupation, les frais liés aux technologies de l'information et aux communications, la rémunération fondée sur des actions, les honoraires professionnels, les droits d'inscription à la bourse et les frais des investisseurs et d'autres charges administratives.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, les charges de vente, générales et administratives se sont chiffrées à 25,9 M\$, soit une baisse de 4,0 M\$, ou de 13,6 %, par rapport aux charges de 29,9 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023. Les charges de vente, générales et administratives en pourcentage des revenus se sont établies à 23,2 % pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, contre 25,3 % pour la même période de l'exercice précédent. La diminution des charges de vente, générales et administratives est principalement attribuable à une baisse de 1,8 M\$ des coûts de rémunération des employés, principalement la rémunération variable, ainsi qu'à des baisses de 0,5 M\$ des honoraires professionnels, de 0,5 M\$ de la rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie, de 0,5 M\$ des frais de développement des affaires, de 0,3 M\$ des frais de déplacement, de 0,2 M\$ des frais de recrutement et de 0,1 M\$ des frais d'occupation. Sur une base séquentielle, les charges de vente, générales et administratives ont diminué de 5,8 M\$ par rapport aux charges de 31,7 M\$ engagées au premier trimestre, ce qui est principalement attribuable à la baisse des coûts de rémunération des employés, principalement la rémunération variable, et des coûts de séparation composés de coûts de cessation d'emploi et d'avantages du personnel pour des membres clés de la direction.

Au Canada, les charges ont diminué de 2,3 M\$, ou de 14,6 %, pour s'établir à 13,2 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, par rapport aux charges de 15,5 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023, ce qui est principalement attribuable à des baisses de 1,1 M\$ des coûts de rémunération des employés, de 0,3 M\$ de la

rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie, de 0,3 M\$ des honoraires professionnels et de 0,2 M\$ des frais de développement des affaires.

Aux États-Unis, les charges ont diminué de 2,0 M\$, ou de 14,7 %, pour s'établir à 11,2 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, par rapport aux charges de 13,2 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023, ce qui est principalement attribuable à des baisses de 0,7 M\$ des coûts de rémunération des employés, de 0,3 M\$ de la rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie, de 0,2 M\$ des honoraires professionnels, de 0,2 M\$ des frais de déplacement et de 0,2 M\$ des frais de développement des affaires. Cette diminution des charges tient compte d'une incidence défavorable du taux de change du dollar américain de 0,2 M\$.

À l'international, les charges ont augmenté de 0,1 M\$, ou de 9,7 %, pour s'établir à 1,4 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, par rapport aux charges de 1,3 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023, ce qui est principalement attribuable à une hausse de 0,2 M\$ des coûts de rémunération des employés, partiellement contrebalancée par une baisse de 0,1 M\$ de la rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie.

Pour le semestre clos le 30 septembre 2024, les charges de vente, générales et administratives se sont chiffrées à 57,5 M\$, soit une baisse de 4,9 M\$, ou de 7,9 %, par rapport aux charges de 62,4 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2023. Les charges de vente, générales et administratives en pourcentage des revenus se sont établies à 24,8 % pour le semestre clos le 30 septembre 2024, contre 25,0 % pour la même période de l'exercice précédent. La diminution des charges de vente, générales et administratives est principalement attribuable à une baisse de 1,4 M\$ de la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, découlant des charges de dépréciation de l'exercice précédent ayant trait à l'examen de la stratégie immobilière d'Alithya à la suite de l'intégration des acquisitions et des changements apportés aux conditions de travail, en vue de réduire l'empreinte de la Société et de réaliser des synergies, ainsi qu'à des baisses de 0,9 M\$ de la rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie, de 0,6 M\$ des frais d'occupation, de 0,5 M\$ des coûts de rémunération des employés, malgré des coûts de séparation composés de coûts de cessation d'emploi et d'avantages du personnel pour des membres clés de la direction de 1,5 M\$ engagés au premier trimestre, de 0,5 M\$ des frais de développement des affaires, de 0,3 M\$ des frais de déplacement, de 0,3 M\$ des coûts liés à des projets de TI et au soutien, de 0,2 M\$ des honoraires professionnels et de 0,2 M\$ des frais de recrutement.

Au Canada, les charges ont diminué de 4,2 M\$, ou de 12,5 %, pour s'établir à 29,8 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2024, par rapport aux charges de 34,0 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2023, ce qui est principalement attribuable à une baisse de 1,4 M\$ de la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, dont il est question ci-dessus, ainsi qu'à des baisses de 0,8 M\$ de la rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie, de 0,6 M\$ des coûts de rémunération des employés, malgré les coûts de séparation composés de coûts de cessation d'emploi et d'avantages du personnel pour des membres clés de la direction engagés au premier trimestre, de 0,5 M\$ des frais d'occupation, de 0,3 M\$ des frais liés aux technologies de l'information et aux communications, de 0,3 M\$ des frais de développement des affaires et de 0,2 M\$ des frais de recrutement.

Aux États-Unis, les charges ont diminué de 0,9 M\$, ou de 3,6 %, pour s'établir à 25,0 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2024, par rapport aux charges de 25,9 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2023, ce qui est principalement attribuable à des baisses de 0,2 M\$ de la rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie, de 0,2 M\$ des coûts de rémunération des employés, malgré les coûts de séparation composés de coûts de cessation d'emploi et d'avantages du personnel pour des membres clés de la direction engagés au

premier trimestre, de 0,2 M\$ des frais de développement des affaires, de 0,2 M\$ des frais de déplacement, de 0,1 M\$ des honoraires professionnels et de 0,1 M\$ des frais d'occupation. Cette diminution des charges a été partiellement contrebalancée par une incidence défavorable du taux de change du dollar américain de 0,4 M\$.

À l'international, les charges ont augmenté de 0,3 M\$, ou de 10,6 %, pour s'établir à 2,8 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2024, par rapport aux charges de 2,5 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2023, ce qui est principalement attribuable à une augmentation de 0,3 M\$ des coûts de rémunération des employés.

7.3.2 Rémunération fondée sur des actions

La rémunération fondée sur des actions est comprise dans le coût des revenus et les charges de vente, générales et administratives et est détaillée dans le tableau qui suit :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre		Semestres clos les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Options sur actions	19	151	69	336
Régime d'achat d'actions – cotisation de l'employeur	343	350	687	707
Rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisitions d'entreprises	163	402	573	1 287
UAD	182	135	364	319
UAI	253	111	560	126
UAR	79	446	471	898
	1 039	1 595	2 724	3 673

La rémunération fondée sur des actions s'est établie à 1,0 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, soit une baisse de 0,6 M\$ par rapport au montant de 1,6 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023. La diminution de la rémunération fondée sur des actions est principalement attribuable à une baisse des charges liées aux UAR découlant d'un recouvrement suivant la révision des hypothèses émises par la direction quant à l'atteinte d'une condition d'acquisition des droits liée au rendement, à une baisse des charges liées à la rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisitions d'entreprises et à des reprises au titre de la charge de rémunération fondée sur des actions à l'égard d'instruments de capitaux propres éteints, le tout partiellement contrebalancé par une hausse des charges liées aux UAI.

La rémunération fondée sur des actions s'est établie à 2,7 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2024, soit une baisse de 1,0 M\$ par rapport au montant de 3,7 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2023. La diminution de la rémunération fondée sur des actions est principalement attribuable à une baisse des charges liées à la rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisitions d'entreprises, à des reprises au titre de la charge de rémunération fondée sur des actions à l'égard d'instruments de capitaux propres éteints et à une baisse des charges liées aux UAR découlant d'un recouvrement suivant la révision des hypothèses émises par la direction quant à l'atteinte d'une condition d'acquisition des droits liée au rendement, le tout partiellement contrebalancé par une hausse des charges liées aux UAI.

7.3.3 Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises

Les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises se sont établis à 0,5 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, soit une baisse de 2,2 M\$ par rapport aux coûts de 2,7 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023. Cette diminution est principalement attribuable à une baisse de 1,4 M\$ des coûts de réorganisation, surtout liée aux indemnités de départ découlant des réductions de personnel appliquées en réponse à la conjoncture économique au cours de la même période de l'exercice précédent, à une baisse de 0,4 M\$ des coûts d'intégration, surtout due aux primes de rétention versées en lien avec une acquisition d'entreprise antérieure au cours de la même période de l'exercice précédent, et à une baisse de 0,3 M\$ des coûts d'acquisition.

Les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises se sont établis à 1,3 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2024, soit une baisse de 2,5 M\$ par rapport aux coûts de 3,8 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2023. Cette diminution est principalement attribuable à une baisse de 1,0 M\$ des coûts d'intégration, découlant des primes de rétention versées en lien avec une acquisition d'entreprise antérieure et des coûts liés à la résiliation de contrats de location lors de l'exercice précédent, à une baisse de 1,0 M\$ des coûts de réorganisation, liée aux indemnités de départ découlant des réductions de personnel appliquées en réponse à la conjoncture économique au premier semestre de l'exercice précédent, à une baisse de 0,3 M\$ des coûts d'acquisition et à une baisse de 0,2 M\$ de la rémunération des employés liée à l'acquisition d'entreprises.

7.3.4 Amortissement

L'amortissement s'est chiffré à 1,1 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, contre 1,5 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023. Les coûts concernaient principalement l'amortissement des immobilisations corporelles d'Alithya, en baisse de 0,4 M\$, et des actifs au titre de droits d'utilisation.

L'amortissement s'est chiffré à 2,2 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2024, contre 3,2 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2023. Les coûts concernaient principalement l'amortissement des immobilisations corporelles d'Alithya, en baisse de 0,9 M\$, et des actifs au titre de droits d'utilisation, en baisse de 0,1 M\$.

7.3.5 Amortissement des immobilisations incorporelles

L'amortissement des immobilisations incorporelles s'est chiffré à 4,6 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, contre 6,2 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023. Les coûts amortis concernaient principalement les relations clients comptabilisées lors d'acquisitions, en baisse de 1,4 M\$, étant donné que certaines immobilisations incorporelles ont été entièrement amorties comparativement à la situation qui prévalait au même trimestre de l'exercice précédent.

L'amortissement des immobilisations incorporelles s'est chiffré à 9,3 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2024, contre 13,0 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2023. Les coûts amortis concernaient principalement les relations clients comptabilisées lors d'acquisitions, en baisse de 3,6 M\$, ainsi que les logiciels, en baisse de 0,1 M\$.

7.3.6 Perte (gain) de change

La perte de change s'est établie à 0,3 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, contre 0,1 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023.

La perte de change s'est établie à 0,2 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2024, contre un gain de 0,02 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2023.

7.4 Autres résultats nets et charges

7.4.1 Charges financières nettes

Le résumé des charges financières nettes s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre		Semestres clos les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	1 315	2 741	3 452	5 762
Intérêts relatifs aux obligations locatives	113	186	237	375
Amortissement des charges financières	55	99	132	197
Capitalisation des intérêts au titre du solde de prix d'achat à payer	44	84	132	211
Frais de financement	75	40	183	92
Revenus d'intérêts	(100)	(77)	(262)	(344)
	1 502	3 073	3 874	6 293

Les charges financières nettes se sont établies à 1,5 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, soit une baisse de 1,6 M\$, ou de 51,1 %, par rapport aux charges de 3,1 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023. Cette diminution est principalement attribuable à la réduction de la dette portant intérêt, qui explique la baisse des intérêts sur la dette à long terme, y compris un ajustement ayant trait à une période antérieure, ainsi qu'à une baisse des intérêts relatifs aux obligations locatives.

Les charges financières nettes se sont établies à 3,9 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2024, soit une baisse de 2,4 M\$, ou de 38,4 %, par rapport aux charges de 6,3 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2023. Cette diminution est principalement attribuable à la réduction de la dette portant intérêt et à un ajustement ayant trait à une période antérieure, qui expliquent la baisse des intérêts sur la dette à long terme, ainsi qu'à des baisses des intérêts capitalisés sur le solde du prix d'achat à payer et des intérêts relatifs aux obligations locatives, le tout partiellement contrebalancé par une hausse des frais de financement et une baisse des revenus d'intérêts gagnés principalement au premier trimestre de l'exercice précédent dans le cadre d'un accord commercial ponctuel particulier.

7.4.2 Impôts sur le résultat

La charge d'impôts s'est établie à 0,5 M\$ pour les trimestres clos les 30 septembre 2024 et 2023, ce qui est principalement attribuable à une hausse de la charge d'impôts exigibles, partiellement contrebalancée par une baisse de la charge d'impôts différés, par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, du fait d'une

augmentation du bénéfice imposable dans certains territoires de compétence. Certaines entités du Groupe qui présentent des antécédents de pertes ne comptabilisent pas d'actifs d'impôts différés au titre de leurs pertes pour la période considérée.

La charge d'impôts s'est établie à 1,2 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2024, soit une hausse de 0,5 M\$ par rapport à la charge d'impôts de 0,7 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2023. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse de la charge d'impôts différés, du fait d'une augmentation du bénéfice imposable de certaines entités à l'égard desquelles des actifs d'impôts différés avaient été comptabilisés. Certaines entités du Groupe qui présentent des antécédents de pertes ne comptabilisent pas d'actifs d'impôts différés au titre de leurs pertes pour la période considérée.

7.5 Perte nette et perte par action

La perte nette pour le trimestre clos le 30 septembre 2024 s'est établie à 0,3 M\$, soit une baisse de 8,9 M\$ par rapport à la perte de 9,2 M\$ constatée au trimestre clos le 30 septembre 2023. La diminution de la perte nette découle d'une baisse des charges de vente, générales et administratives, d'une baisse des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, d'une diminution de l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, d'une baisse des charges financières nettes et d'une baisse de la charge d'impôts, le tout partiellement contrebalancé par une réduction de la marge brute causée par une baisse des revenus pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, par rapport au trimestre clos le 30 septembre 2023. Ce résultat s'est traduit par une perte nette de base et diluée par action de 0,00 \$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, contre 0,10 \$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023.

La perte nette pour le semestre clos le 30 septembre 2024 s'est établie à 3,0 M\$, ce qui représente une baisse de 13,4 M\$ par rapport à la perte de 16,4 M\$ constatée au semestre clos le 30 septembre 2023. La diminution de la perte nette est attribuable à une baisse des charges de vente, générales et administratives, y compris une réduction de 1,4 M\$ des charges liée principalement à la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation au premier trimestre de l'exercice précédent, à une baisse des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, à une diminution de l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles et à une baisse des charges financières nettes, le tout partiellement contrebalancé par une hausse de la charge d'impôts et par une diminution de la marge brute causée par une baisse des revenus pour le semestre clos le 30 septembre 2024, par rapport au semestre clos le 30 septembre 2023. Ce résultat s'est traduit par une perte nette de base et diluée par action de 0,03 \$ pour le semestre clos le 30 septembre 2024, contre 0,17 \$ pour le semestre clos le 30 septembre 2023.

7.6 Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action

Le tableau suivant présente un rapprochement de la perte nette et du bénéfice net ajusté :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre		Semestres clos les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Perte nette	(270)	(9 176)	(3 032)	(16 421)
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises	549	2 663	1 332	3 768
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 635	6 177	9 279	13 001
Rémunération fondée sur des actions	1 039	1 595	2 724	3 673
Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation et perte à la résiliation de contrats de location	—	—	—	1 383
Coûts de séparation	—	—	1 502	—
Effet des impôts liés aux éléments susmentionnés	(693)	(1 001)	(1 599)	(2 154)
Bénéfice net ajusté^{1) 2)}	5 260	258	10 206	3 250
Perte de base et diluée par action	(0,00)	(0,10)	(0,03)	(0,17)
Bénéfice net ajusté par action ^{1) 2)}	0,05	0,00	0,11	0,03

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS.

²⁾ Les données pour le trimestre et le semestre clos le 30 septembre 2023 contiennent des ajustements afin de refléter certains changements apportés aux calculs et aux hypothèses.

Le bénéfice net ajusté s'est établi à 5,3 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, ce qui représente une hausse de 5,0 M\$ par rapport au bénéfice net ajusté de 0,3 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023. Cette augmentation est principalement attribuable à une baisse des charges de vente, générales et administratives, à une diminution de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation et à une baisse des charges financières nettes, partiellement contrebalancées par une réduction de la marge brute causée par une baisse des revenus et une hausse de la charge d'impôts. Ce résultat s'est traduit par un bénéfice net ajusté par action de 0,05 \$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, contre 0,00 \$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023.

Le bénéfice net ajusté s'est établi à 10,2 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2024, ce qui représente une hausse de 6,9 M\$, ou de 214,0 %, par rapport au bénéfice net ajusté de 3,3 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2023. Tel qu'il a été expliqué ci-dessus, la baisse des charges de vente, générales et administratives, la diminution de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation et la baisse des charges financières nettes ont été partiellement contrebalancées par une réduction de la marge brute causée par une baisse des revenus et une hausse de la charge d'impôts. Ce résultat s'est traduit par un bénéfice net ajusté par action de 0,11 \$ pour le semestre clos le 30 septembre 2024, contre 0,03 \$ pour le semestre clos le 30 septembre 2023.

7.7 Informations sectorielles

Le bénéfice d'exploitation par secteur renvoie au bénéfice d'exploitation avant les charges générales et administratives du siège social et les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, qui ne sont pas pris en compte lors de l'évaluation du rendement financier sous-jacent des secteurs à présenter. Les charges générales et administratives du siège social sont composées des dépenses et des salaires liés aux fonctions centralisées, comme les ressources des équipes mondiales des finances, des affaires juridiques, des ressources humaines et des technologies de l'information, qui ne sont pas affectés aux secteurs. Cette mesure exclut également les effets de l'amortissement et de la perte (du gain) de change.

Les tableaux suivants présentent les activités de la Société en fonction des secteurs à présenter :

(en milliers de dollars)	Trimestre clos le 30 septembre 2024			
	Canada	É.-U.	International	Total
	\$	\$	\$	\$
Revenus	59 642	46 808	5 064	111 514
Bénéfice d'exploitation par secteur	8 690	7 536	514	16 740
Frais généraux et administratifs du siège social				8 481
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises				549
Perte (gain) de change				259
Bénéfice d'exploitation avant amortissement				7 451
Amortissement				5 737
Bénéfice d'exploitation				1 714

(en milliers de dollars)	Trimestre clos le 30 septembre 2023			
	Canada	É.-U.	International	Total
	\$	\$	\$	\$
Revenus	67 959	45 745	4 788	118 492
Bénéfice d'exploitation par secteur	8 071	5 664	262	13 997
Frais généraux et administratifs du siège social				9 136
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises				2 663
Perte (gain) de change				112
Bénéfice d'exploitation avant amortissement				2 086
Amortissement				7 675
Perte d'exploitation				(5 589)

	Semestre clos le 30 septembre 2024			
	Canada	É.-U.	International	Total
	\$	\$	\$	\$
Revenus	124 777	97 516	10 096	232 389
Bénéfice d'exploitation par secteur	18 567	16 375	636	35 578
Frais généraux et administratifs du siège social				20 448
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises				1 332
Perte (gain) de change				242
Bénéfice d'exploitation avant amortissement				13 556
Amortissement				11 476
Bénéfice d'exploitation				2 080

	Semestre clos le 30 septembre 2023			
	Canada	É.-U.	International	Total
	\$	\$	\$	\$
Revenus	144 946	94 989	10 152	250 087
Bénéfice d'exploitation par secteur	16 041	14 104	974	31 119
Frais généraux et administratifs du siège social				20 664
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises				3 768
Perte (gain) de change				(16)
Bénéfice d'exploitation avant amortissement				6 703
Amortissement				16 167
Perte d'exploitation				(9 464)

Pour de plus amples renseignements sur la variation des revenus par secteur, se reporter à la sous-rubrique 7.1 intitulée « Revenus ».

Le bénéfice d'exploitation par secteur au Canada s'est accru de 0,6 M\$, ou de 7,7 %, pour s'établir à 8,7 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, contre 8,1 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023. Cette augmentation est attribuable à une baisse des charges de vente, générales et administratives liées à l'exploitation, partiellement contrebalancée par une réduction de la marge brute causée par une baisse des revenus.

Le bénéfice d'exploitation par secteur aux États-Unis s'est accru de 1,8 M\$, ou de 33,1 %, pour s'établir à 7,5 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, contre 5,7 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023. Cette augmentation est attribuable à une hausse des revenus et à une augmentation de la marge brute ainsi qu'à une baisse des charges de vente, générales et administratives liées à l'exploitation.

Le bénéfice d'exploitation par secteur à l'international s'est accru de 0,2 M\$, ou de 96,2 %, pour s'établir à 0,5 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, contre 0,3 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023, ce qui est attribuable à une augmentation de la marge brute.

Le bénéfice d'exploitation par secteur au Canada s'est accru de 2,6 M\$, ou de 15,7 %, pour s'établir à 18,6 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2024, contre 16,0 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2023. Cette augmentation est attribuable à une baisse des charges de vente, générales et administratives liées à

l'exploitation, partiellement contrebalancée par une réduction de la marge brute principalement attribuable à une baisse des revenus.

Le bénéfice d'exploitation par secteur aux États-Unis s'est accru de 2,3 M\$, ou de 16,1 %, pour s'établir à 16,4 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2024, contre 14,1 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2023. Cette augmentation est attribuable à une hausse des revenus et à une augmentation de la marge brute ainsi qu'à une baisse des charges de vente, générales et administratives liées à l'exploitation.

Le bénéfice d'exploitation par secteur à l'international a reculé de 0,4 M\$, ou de 34,7 %, pour s'établir à 0,6 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2024, contre 1,0 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2023. Cette diminution est attribuable à une réduction de la marge brute et à une hausse des charges de vente, générales et administratives liées à l'exploitation.

7.8 BAIIA et BAIIA ajusté

Le tableau suivant présente un rapprochement de la perte nette et du BAIIA ainsi que du BAIIA ajusté :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre		Semestres clos les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Revenus	111 514	118 492	232 389	250 087
Perte nette	(270)	(9 176)	(3 032)	(16 421)
Charges financières nettes	1 502	3 073	3 874	6 293
Charge d'impôts	482	514	1 238	664
Amortissement	1 102	1 498	2 197	3 166
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 635	6 177	9 279	13 001
BAIIA¹⁾	7 451	2 086	13 556	6 703
Marge du BAIIA ¹⁾	6,7 %	1,8 %	5,8 %	2,7 %
<i>Ajusté pour :</i>				
Perte (gain) de change	259	112	242	(16)
Rémunération fondée sur des actions	1 039	1 595	2 724	3 673
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises	549	2 663	1 332	3 768
Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation et perte à la résiliation de contrats de location	—	—	—	1 383
Coûts de séparation	—	—	1 502	—
BAIIA ajusté¹⁾	9 298	6 456	19 356	15 511
Marge du BAIIA ajusté ¹⁾	8,3 %	5,4 %	8,3 %	6,2 %

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, le BAIIA s'est établi à 7,5 M\$, ce qui représente une hausse de 5,4 M\$, ou de 257,2 %, par rapport au BAIIA de 2,1 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023. La marge du BAIIA s'est établie à 6,7 % pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, contre 1,8 % pour le trimestre clos le 30 septembre 2023.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, le BAIIA ajusté s'est établi à 9,3 M\$, ce qui représente une hausse de 2,8 M\$, ou de 44,0 %, par rapport au BAIIA ajusté de 6,5 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023. Tel

qu'expliqué ci-dessus, la baisse des charges de vente, générales et administratives a été partiellement contrebalancée par une réduction de la marge brute causée par une baisse des revenus. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 8,3 % pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, contre 5,4 % pour le trimestre clos le 30 septembre 2023.

Pour le semestre clos le 30 septembre 2024, le BAIIA s'est établi à 13,6 M\$, ce qui représente une hausse de 6,9 M\$, ou de 102,2 %, par rapport au BAIIA de 6,7 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2023. La marge du BAIIA s'est établie à 5,8 % pour le semestre clos le 30 septembre 2024, contre 2,7 % pour le semestre clos le 30 septembre 2023.

Pour le semestre clos le 30 septembre 2024, le BAIIA ajusté s'est établi à 19,4 M\$, ce qui représente une hausse de 3,9 M\$, ou de 24,8 %, par rapport au BAIIA ajusté de 15,5 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2023. Tel qu'expliqué ci-dessus, la baisse des charges de vente, générales et administratives a été partiellement contrebalancée par une réduction de la marge brute causée par une baisse des revenus. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 8,3 % pour le semestre clos le 30 septembre 2024, contre 6,2 % pour le semestre clos le 30 septembre 2023.

8. Nouveaux contrats et carnet de commandes

Les nouveaux contrats conclus au cours du trimestre clos le 30 septembre 2024 se sont élevés à 84,0 M\$, ce qui s'est traduit par un ratio nouveaux contrats-facturation de 0,75 pour le trimestre. Le ratio nouveaux contrats-facturation aurait été de 0,85 si les revenus tirés des deux contrats à long terme signés dans le cadre d'une acquisition au cours du premier trimestre de l'exercice 2022 étaient exclus.

Pour le semestre clos le 30 septembre 2024, les nouveaux contrats se sont élevés à 182,2 M\$, ce qui s'est traduit par un ratio nouveaux contrats-facturation de 0,78. Le ratio nouveaux contrats-facturation aurait été de 0,89 si les revenus tirés des deux contrats à long terme signés dans le cadre d'une acquisition au cours du premier trimestre de l'exercice 2022 étaient exclus.

La direction est d'avis que les renseignements sur les nouveaux contrats peuvent fournir des données tendancielle intéressantes aux investisseurs en ce qui a trait aux variations du volume d'affaires au fil du temps. Toutefois, les contrats prévoient généralement des clauses de résiliation à la discrétion du client. En outre, des modifications de l'étendue des travaux et de l'utilisation axée sur la demande peuvent survenir. Ainsi, le montant effectivement réalisé au titre du contrat peut différer considérablement du montant initial.

Au 30 septembre 2024, le carnet de commandes représentait environ 16 mois de revenus des douze derniers mois. Il comprend les accords de revenus concernant des projets pouvant durer plus de douze mois.

La direction est d'avis que les renseignements sur le carnet de commandes peuvent fournir des données tendancielle intéressantes aux investisseurs en ce qui a trait aux variations de la meilleure estimation de la direction des revenus futurs tirés des accords de revenus conclus. Toutefois, les contrats prévoient généralement des clauses de résiliation à la discrétion du client. En outre, des modifications de l'étendue des travaux et de l'utilisation axée sur la demande peuvent survenir. Rien ne garantit que les projets ne seront pas annulés ou que la portée des travaux ne sera pas modifiée par la suite, que le carnet de commandes se traduira ultimement par des revenus ou le moment que les revenus et le résultat net connexes tirés du carnet de commandes seront comptabilisés. Ainsi, le montant effectivement réalisé au titre du contrat peut différer considérablement du montant inclus au carnet de commandes à une date donnée.

9. Liquidité et ressources en capital

9.1 Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Les activités courantes et la croissance d'Alithya sont financées par une combinaison de flux de trésorerie liés à l'exploitation, d'emprunts aux termes de la facilité de crédit existante, de prêts garantis, de prêts subordonnés non garantis et de l'émission d'actions. Alithya cherche à maintenir un niveau optimal de liquidité par la gestion active de ses actifs et passifs, ainsi que de ses flux de trésorerie. Le tableau suivant présente les activités de flux de trésorerie d'Alithya pour les trimestres et les semestres clos les 30 septembre 2024 et 2023 :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre		Semestres clos les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie nets découlant des (affectés aux) activités d'exploitation	2 982	(17 280)	19 678	(9 683)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(433)	(71)	(672)	(307)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement	(966)	(1 889)	(15 508)	(4 406)
Effet de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie	14	187	72	(101)
Variation nette de la trésorerie	1 597	(19 053)	3 570	(14 497)
Trésorerie à l'ouverture de la période	10 832	27 139	8 859	22 583
Trésorerie à la clôture de la période	12 429	8 086	12 429	8 086

9.2 Flux de trésorerie – activités d'exploitation

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, les flux de trésorerie nets découlant des activités d'exploitation se sont établis à 3,0 M\$, soit une hausse de 20,3 M\$, ou de 117,3 %, par rapport aux flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation de 17,3 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023. Les flux de trésorerie pour le trimestre clos le 30 septembre 2024 découlent principalement de la perte nette de 0,3 M\$, plus 8,2 M\$ d'ajustements à la perte nette pour tenir compte principalement des éléments hors trésorerie, incluant l'amortissement, la rémunération fondée sur des actions et les impôts différés, et des charges financières nettes, le tout partiellement contrebalancé par un gain de change non réalisé et des variations défavorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 5,0 M\$. À des fins de comparaison, les flux de trésorerie pour le trimestre clos le 30 septembre 2023 découlaient principalement de la perte nette de 9,2 M\$, plus 12,8 M\$ d'ajustements à la perte nette pour tenir compte principalement des éléments hors trésorerie, incluant l'amortissement, la rémunération fondée sur des actions, les impôts différés et la perte de change non réalisée, et des charges financières nettes, le tout partiellement contrebalancé par des variations défavorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 20,9 M\$.

Les variations défavorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 5,0 M\$ au cours du trimestre clos le 30 septembre 2024 sont principalement composées d'une hausse de 8,6 M\$ des débiteurs et autres créances, d'une hausse de 1,9 M\$ des crédits d'impôt à recevoir et d'une baisse de 3,9 M\$ des créditeurs et charges à payer, partiellement contrebalancées par une baisse de 7,6 M\$ des travaux en cours, une baisse de 0,9 M\$ des charges payées d'avance, une diminution de 0,8 M\$ des autres actifs et une hausse de 0,1 M\$ des revenus différés. Pour le trimestre clos le 30 septembre 2023, les variations défavorables des

éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 20,9 M\$ étaient principalement composées d'une baisse de 12,2 M\$ des créditeurs et charges à payer, d'une hausse de 6,2 M\$ des débiteurs et autres créances, d'une hausse de 3,1 M\$ des travaux en cours, d'une hausse de 1,0 M\$ des crédits d'impôt à recevoir et d'une augmentation de 0,6 M\$ des autres actifs, le tout partiellement contrebalancé par une baisse de 1,5 M\$ des charges payées d'avance et une hausse de 0,6 M\$ des revenus différés.

Pour le semestre clos le 30 septembre 2024, les flux de trésorerie nets découlant des activités d'exploitation se sont établis à 19,7 M\$, soit une hausse de 29,4 M\$, ou de 303,2 %, par rapport aux flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation de 9,7 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2023. Les flux de trésorerie pour le semestre clos le 30 septembre 2024 découlent principalement de la perte nette de 3,0 M\$, plus 18,3 M\$ d'ajustements à la perte nette pour tenir compte principalement d'éléments hors trésorerie, incluant l'amortissement, la rémunération fondée sur des actions et les impôts différés, et des charges financières nettes, ainsi que des variations favorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 4,4 M\$. À des fins de comparaison, les flux de trésorerie pour le semestre clos le 30 septembre 2023 découlaient principalement de la perte nette de 16,4 M\$, plus 26,9 M\$ d'ajustements à la perte nette pour tenir compte principalement d'éléments hors trésorerie, incluant l'amortissement, la rémunération fondée sur des actions, la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, les impôts différés et la perte de change non réalisée, et des charges financières nettes, le tout partiellement contrebalancé par le règlement en espèces d'UAI et des variations défavorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 20,2 M\$.

Les variations favorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 4,4 M\$ au cours du semestre clos le 30 septembre 2024 sont principalement composées d'une baisse de 6,5 M\$ des débiteurs et autres créances, d'une baisse de 5,9 M\$ des crédits d'impôt à recevoir, d'une diminution de 0,8 M\$ des autres actifs et d'une baisse de 0,1 M\$ des travaux en cours, partiellement contrebalancées par une baisse de 7,6 M\$ des créditeurs et charges à payer et une baisse de 1,4 M\$ des revenus différés. Pour le semestre clos le 30 septembre 2023, les variations défavorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 20,2 M\$ étaient principalement composées d'une baisse de 17,8 M\$ des créditeurs et charges à payer, d'une hausse de 3,4 M\$ des crédits d'impôt à recevoir, d'une baisse de 0,7 M\$ des revenus différés et d'une augmentation de 0,5 M\$ des autres actifs, partiellement contrebalancées par une baisse de 1,1 M\$ des travaux en cours, une baisse de 0,5 M\$ des débiteurs et autres créances et une baisse de 0,5 M\$ des charges payées d'avance.

9.3 Flux de trésorerie – activités d'investissement

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement se sont établis à 0,4 M\$, soit une hausse de 0,3 M\$ par rapport au montant de 0,1 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023. Au cours de ces deux trimestres, les flux de trésorerie ont principalement servi à l'acquisition d'immobilisations corporelles dans le cours normal des activités.

Pour le semestre clos le 30 septembre 2024, les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement se sont établis à 0,7 M\$, soit une hausse de 0,4 M\$ par rapport au montant de 0,3 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2023. Au cours de ces deux semestres, les flux de trésorerie ont servi à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles dans le cours normal des activités.

9.4 Flux de trésorerie – activités de financement

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement se sont établis à 1,0 M\$, soit une baisse de 0,9 M\$ par rapport au montant de 1,9 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023. Les flux de trésorerie pour le trimestre clos le 30 septembre 2024 découlent principalement de remboursements de 30,2 M\$ de la dette à long terme, du paiement de 1,4 M\$ de charges financières nettes, de l'acquittement de 1,2 M\$ d'obligations locatives et de l'achat de 0,2 M\$ d'actions à des fins d'annulation, le tout partiellement contrebalancé par le produit de 32,0 M\$ de la dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction connexes, comme décrit à la sous-rubrique 9.6. À des fins de comparaison, les flux de trésorerie pour le trimestre clos le 30 septembre 2023 découlaient principalement de remboursements de 37,4 M\$ de la dette à long terme, du paiement de 2,9 M\$ de charges financières nettes, de l'acquittement de 1,0 M\$ d'obligations locatives et de l'achat de 0,2 M\$ d'actions à des fins d'annulation, le tout partiellement contrebalancé par le produit de 39,6 M\$ de la dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction connexes.

Pour le semestre clos le 30 septembre 2024, les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement se sont établis à 15,5 M\$, soit une hausse de 11,1 M\$ par rapport au montant de 4,4 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2023. Les flux de trésorerie pour le semestre clos le 30 septembre 2024 découlent principalement de remboursements de 75,0 M\$ de la dette à long terme, du paiement de 3,6 M\$ de charges financières, de l'acquittement de 2,7 M\$ d'obligations locatives ainsi que de l'achat de 0,4 M\$ d'actions à des fins d'annulation et de 0,1 M\$ d'actions à droit de vote subalterne sur le marché libre par l'agent administratif du régime d'unités d'actions (« RUA ») en lien avec le règlement d'UAI, le tout partiellement contrebalancé par le produit de 66,3 M\$ de la dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction connexes, comme décrit à la sous-rubrique 9.6. À des fins de comparaison, les flux de trésorerie pour le semestre clos le 30 septembre 2023 découlaient principalement du produit de 70,4 M\$ de la dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction connexes, partiellement contrebalancé par des remboursements de 66,6 M\$ de la dette à long terme, le paiement de 5,9 M\$ de charges financières nettes, l'acquittement de 2,0 M\$ d'obligations locatives et l'achat de 0,3 M\$ d'actions à des fins d'annulation.

9.5 Ressources en capital

Le capital d'Alithya se compose de la trésorerie, de la dette à long terme et du total des capitaux propres. Les principaux objectifs d'Alithya en matière de gestion du capital consistent à fournir une solide assise financière afin de maintenir la confiance des actionnaires, des créanciers et des autres parties prenantes et de soutenir la croissance et le développement futurs de l'entreprise, à maintenir une structure de capital souple qui optimise le coût du capital à un niveau de risque acceptable et préserve sa capacité à respecter ses obligations financières, à assurer la disponibilité de liquidités suffisantes pour poursuivre sa stratégie de croissance interne et entreprendre des acquisitions ciblées et à assurer un rendement du capital investi pour les actionnaires.

Dans le cadre de la gestion de sa structure du capital, Alithya surveille le rendement tout au long de l'exercice pour s'assurer que les besoins en fonds de roulement prévus et les dépenses en immobilisations liées à l'entretien courant sont financés par l'exploitation, les liquidités disponibles et, le cas échéant, les emprunts.

9.6 Dette à long terme et dette nette

Le tableau suivant présente un sommaire de la dette à long terme de la Société :

Aux (en milliers de dollars)	30 septembre 2024	31 mars 2024
	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang (la « facilité de crédit ») ^{a)}	85 183	81 073
Prêts garantis	—	8 537
Prêts subordonnés non garantis ^{b)}	20 000	20 000
Solde de prix d'achat à payer, d'une valeur nominale de 4 210 000 \$ (3 115 000 \$ US) (8 436 000 \$, ou 6 230 000 \$ US, au 31 mars 2024), sans intérêt (taux d'intérêt effectif de 4,4 %), payable en versements annuels de 4 210 000 \$ (3 115 000 \$ US) venant à échéance le 1 ^{er} juillet 2025	4 078	8 172
Coûts de transaction non amortis (déduction faite de l'amortissement cumulé de 293 000 \$ et de 215 000 \$)	(290)	(400)
	108 971	117 382
Tranche courante de la dette à long terme	4 078	12 687
	104 893	104 695

^{a)} Aux termes de la facilité de crédit, la Société dispose d'un montant maximal de 140 000 000 \$ qui peut, à certaines conditions, être augmenté jusqu'à 190 000 000 \$ au titre d'une clause accordéon. Les prélèvements peuvent être faits en dollars canadiens ou en dollars américains pour un montant équivalent sous forme d'avances à taux préférentiel, d'avances au taux des opérations de pension à un jour (taux CORRA), d'avances au taux de financement à un jour garanti (taux SOFR) et de lettres de crédit pouvant atteindre 2 500 000\$.

Les avances portent intérêt au taux préférentiel canadien ou américain, majoré d'une marge applicable allant de 0,75 % à 1,75 %, ou encore au taux CORRA ou au taux SOFR, majoré d'une marge applicable allant de 2,00 % à 3,00 %, selon le cas, pour les avances en dollars canadiens ou en dollars américains, respectivement. La marge applicable est établie en fonction des seuils limites fixés à l'égard de certains ratios financiers. À titre de garantie pour la facilité de crédit, Alithya a consenti une hypothèque de premier rang sur l'universalité de ses actifs, à l'exclusion de tout équipement loué et de la sûreté de premier rang en faveur d'Investissement Québec grevant les crédits d'impôt à recevoir pour le financement relatif aux crédits d'impôt remboursables. Conformément aux modalités de la convention, la Société est tenue de se conformer à certaines clauses restrictives financières, lesquelles sont mesurées sur une base trimestrielle.

La facilité de crédit vient à échéance le 1^{er} avril 2026 et peut être renouvelée pour des périodes supplémentaires d'un an, au gré du prêteur, étant entendu que la durée de la facilité de crédit ne peut jamais dépasser trois ans à une date donnée.

^{b)} Les prêts subordonnés non garantis contractés auprès d'Investissement Québec, d'un montant de 20 000 000 \$, viennent à échéance le 1^{er} octobre 2026 et sont renouvelables pour un an de plus au gré du prêteur. Pour la période allant jusqu'au 1^{er} octobre 2025, la première tranche de 10 000 000 \$ porte intérêt à un taux fixe allant de 6,00 % à 7,25 %, et la tranche supplémentaire de 10 000 000 \$ porte intérêt à un taux allant de 7,10 % à 8,35 %. Les intérêts sont calculés et exigibles sur une base trimestrielle, en fonction des seuils limites fixés à l'égard de certains ratios financiers. Les taux d'intérêt pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 1^{er} octobre 2026 seront communiqués par le prêteur au plus tard 15 jours avant le 1^{er} octobre 2025, après quoi

la Société aura le choix entre rembourser les prêts partiellement ou intégralement, sans pénalité, au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

Conformément aux modalités des prêts, la Société est tenue de se conformer à certaines clauses restrictives financières, lesquelles sont mesurées sur une base trimestrielle.

a), b) Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, la Société respectait toutes ses clauses restrictives financières.

Le montant total de la dette à long terme a diminué de 8,4 M\$ pour s'établir à 109,0 M\$ au 30 septembre 2024, contre 117,4 M\$ au 31 mars 2024, ce qui est principalement attribuable aux remboursements de 8,5 M\$ de prêts garantis et de 4,1 M\$ du solde de prix d'achat à payer, partiellement contrebalancés par une hausse de 4,1 M\$ des prélèvements au titre de la facilité de crédit.

Au 30 septembre 2024, la trésorerie s'établissait à 12,4 M\$ et un montant de 85,2 M\$ avait été prélevé au titre de la facilité de crédit et classé à titre de dette à long terme. À des fins de comparaison, au 31 mars 2024, la trésorerie s'établissait à 8,9 M\$ et un montant de 81,1 M\$ avait été prélevé au titre de la facilité de crédit et classé à titre de dette à long terme.

Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette à long terme et de la dette nette¹⁾ :

Aux (en milliers de dollars)	30 septembre 2024	31 mars 2024
	\$	\$
Tranche courante de la dette à long terme	4 078	12 687
Tranche non courante de la dette à long terme	104 893	104 695
Total de la dette à long terme	108 971	117 382
Moins :		
Trésorerie	12 429	8 859
Dette nette	96 542	108 523

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS.

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2024, la dette nette d'Alithya a diminué, principalement en raison de la réduction de la dette à long terme, tel qu'il est expliqué précédemment, et de la hausse de la trésorerie.

9.7 Obligations contractuelles

Alithya est tenue à divers engagements souscrits aux termes de modalités contractuelles qui comportent différentes dates d'expiration, principalement en ce qui concerne la location des locaux, les licences technologiques et les infrastructures. Se reporter à la sous-rubrique 10.7 du rapport de gestion d'Alithya pour l'exercice clos le 31 mars 2024 pour un aperçu de ces obligations à cette date. Il n'y a eu aucun changement significatif à l'égard des obligations contractuelles d'Alithya depuis le 31 mars 2024 en dehors du cours normal de ses activités.

9.8 Arrangements hors bilan

Alithya a recours au financement hors bilan pour répondre aux engagements d'exploitation ayant trait aux licences technologiques et aux infrastructures. Se reporter à la sous-rubrique 10.8 du rapport de gestion d'Alithya pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et à la note 15 des états financiers consolidés audités annuels de la même période pour un aperçu de ces arrangements à cette date. Il n'y a eu aucun changement significatif à l'égard des arrangements hors bilan d'Alithya depuis le 31 mars 2024 en dehors du cours normal de ses activités.

10. Capital-actions

Dans le contexte de la discussion sur le capital-actions, Groupe Alithya inc. est appelé la « Société ». Le capital-actions d'Alithya est décrit en détail à la note 4 des états financiers consolidés résumés intermédiaires d'Alithya.

10.1 Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 13 septembre 2023, le conseil d'administration de la Société a autorisé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat »), qui a par la suite été approuvé par la TSX. Conformément à l'offre publique de rachat, la Société était autorisée à acquérir, à des fins d'annulation, jusqu'à 2 411 570 actions à droit de vote subalterne (auparavant 2 491 128), soit 5 % de son flottant à la clôture des marchés le 7 septembre 2023.

L'offre publique de rachat a débuté le 20 septembre 2023 et a pris fin le 19 septembre 2024 (auparavant entre le 20 septembre 2022 et le 19 septembre 2023). Tous les achats d'actions à droit de vote subalterne ont eu lieu sur le marché libre, au cours en vigueur au moment de l'opération.

Dans le cadre de l'offre publique de rachat, la Société avait conclu un régime d'achat automatique d'actions avec un courtier désigné. Le régime d'achat automatique d'actions autorisait le courtier désigné à acquérir, à des fins d'annulation, des actions à droit de vote subalterne au nom de la Société, tout en respectant certains paramètres de négociation établis, de temps à autre, par la Société.

La Société n'a pas renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités suivant l'expiration du programme le 19 septembre 2024.

10.2 Autres

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2024, la Société s'est engagée à émettre des UAI au titre du RUA et des UAR au titre du régime incitatif à long terme à certains employés admissibles dans le cadre des incitatifs à long terme auxquels ils ont droit pour l'exercice dont la clôture sera le 31 mars 2025. Les modalités de ces attributions n'avaient pas encore été établies de façon définitive au 30 septembre 2024. Les justes valeurs estimatives sont fondées sur un pourcentage du salaire annuel de base des employés admissibles et s'élèvent à 2 501 000 \$ pour les UAI et à 2 291 000 \$ pour les UAR. Les droits rattachés à ces UAI et UAR seront acquis au cours du premier trimestre de l'exercice dont la clôture sera le 31 mars 2028 et la charge connexe est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits.

11. Résumé sur huit trimestres

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)	Pour les trimestres clos les							
	31 déc. 2022	31 mars 2023	30 juin 2023	30 sept. 2023	31 déc. 2023	31 mars 2024	30 juin 2024	30 sept. 2024
Revenus	130 780	136 224	131 595	118 492	120 498	120 540	120 875	111 514
Coût des revenus	91 562	95 492	93 502	83 701	82 819	81 793	82 345	77 386
Marge brute	39 218	40 732	38 093	34 791	37 679	38 747	38 530	34 128
	30,0 %	29,9 %	28,9 %	29,4 %	31,3 %	32,1 %	31,9 %	30,6 %
Charges d'exploitation								
Charges de vente, générales et administratives	31 196	35 978	32 499	29 930	29 521	29 608	31 659	25 869
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises	1 290	12 166	1 105	2 663	1 030	(1 414)	783	549
Amortissement	1 634	1 721	1 668	1 498	1 444	1 303	1 095	1 102
Amortissement des immobilisations incorporelles	7 397	8 693	6 824	6 177	5 299	4 795	4 644	4 635
Perte (gain) de change	163	96	(128)	112	(34)	152	(17)	259
	41 680	58 654	41 968	40 380	37 260	34 444	38 164	32 414
(Perte) bénéfice d'exploitation	(2 462)	(17 922)	(3 875)	(5 589)	419	4 303	366	1 714
Charges financières nettes	2 664	2 577	3 220	3 073	3 302	2 262	2 372	1 502
(Perte) bénéfice avant impôts	(5 126)	(20 499)	(7 095)	(8 662)	(2 883)	2 041	(2 006)	212
Charge (recouvrement) d'impôts	379	(506)	150	514	(346)	(257)	756	482
(Perte nette) bénéfice net	(5 505)	(19 993)	(7 245)	(9 176)	(2 537)	2 298	(2 762)	(270)
(Perte de base et diluée) bénéfice de base et dilué par action	(0,06)	(0,21)	(0,08)	(0,10)	(0,03)	0,02	(0,03)	(0,00)

Les écarts trimestriels entre les résultats d'Alithya sont principalement attribuables à la saisonnalité et aux cycles d'investissement des clients. Les revenus générés par les conseillers d'Alithya dépendent du nombre de jours ouvrables dans un trimestre donné; ce nombre peut varier en raison des vacances, d'autres congés payés et des jours fériés. Les cycles d'investissement dans les technologies de l'information des clients varient également selon la saisonnalité relative à leurs propres activités.

Au cours de la période de huit trimestres, les revenus ont fluctué en raison de réductions des investissements en technologies de l'information au sein du secteur des services financiers et de l'arrivée à échéance de certains projets de clients. De manière générale, la marge brute en pourcentage des revenus a suivi une tendance à la hausse, principalement en raison de taux facturables plus élevés et d'un taux d'utilisation plus soutenu, de l'amélioration du rendement des projets ainsi que d'une migration stable vers des services à plus grande valeur ajoutée. Les charges de vente, générales et administratives ont fluctué en raison d'acquisitions d'entreprises, déduction faite des synergies potentielles, et, au cours des trimestres récents, de la charge de rémunération des employés, à savoir les augmentations salariales annuelles, la rémunération variable et les coûts de séparation composés de coûts de cessation d'emploi et d'avantages du personnel pour des membres clés de la direction. La tendance à la baisse était principalement attribuable à l'examen par Alithya de sa structure de coûts entamé au quatrième trimestre de l'exercice 2022 et aux modifications entreprises lors des trimestres subséquents ainsi qu'à des réductions de personnel appliquées en réponse à la conjoncture économique au cours des derniers trimestres. Les charges de vente, générales et administratives totales en pourcentage des revenus consolidés ont fluctué en raison des acquisitions d'entreprises, des examens de la structure de coûts et des variations des revenus dont il a été question précédemment. Les autres charges,

comme les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et les charges financières nettes, ont également varié en raison de l'acquisition d'entreprises et des exigences et activités d'intégration subséquentes.

12. Estimations comptables critiques

L'établissement des états financiers consolidés résumés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur le montant présenté des actifs, des passifs, des revenus et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue à intervalle régulier. Les modifications d'estimations comptables sont comptabilisées à la période pendant laquelle elles sont apportées et dans les périodes futures concernées.

Les états financiers pour le deuxième trimestre ont été établis selon les méthodes comptables adoptées dans les derniers états financiers consolidés audités annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Les méthodes comptables ont été appliquées de façon uniforme par toutes les entités de la Société.

13. Modifications aux normes comptables en vigueur pour l'exercice dont la clôture sera le 31 mars 2025

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été adoptées par la Société le 1^{er} avril 2024 :

[IAS 1, *Présentation des états financiers*](#)

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*, pour clarifier le classement des passifs à titre de passifs courants ou non courants. Aux fins du classement des passifs non courants, les modifications suppriment l'obligation du droit inconditionnel de différer le règlement du passif ou de renouveler ce dernier pour au moins douze mois. Un tel droit doit plutôt avoir une substance et exister à la fin de la période de présentation de l'information financière. Après avoir reconsidéré certains aspects des modifications de 2020, l'IASB a reconfirmé que seules les clauses restrictives auxquelles une entreprise doit se conformer au plus tard à la date de clôture ont une incidence sur le classement d'un passif à titre de passif courant ou non courant. Des renseignements supplémentaires devront être fournis pour aider les utilisateurs à comprendre le risque par rapport à ces passifs qui pourraient devoir être remboursables dans les douze mois suivant la date de clôture. Les modifications précisent également la façon dont une société classe un passif qui comprend une option de conversion de l'autre partie. Les modifications stipulent que le règlement d'un passif comprend le transfert d'instruments de capitaux propres d'une société à l'autre partie et que seules les options de conversion qui sont comptabilisées à titre de capitaux propres peuvent être ignorées par une société lors du classement des passifs à titre de passifs courants ou non courants. Les modifications apportées à IAS 1 s'appliquent de façon rétrospective et entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. Les modifications apportées à IAS 1 n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société.

14. Nouvelles normes comptables et interprétations publiées, mais non encore entrées en vigueur

À la date d'autorisation des états financiers consolidés résumés intermédiaires, certaines nouvelles normes, modifications et interprétations, ainsi que certaines améliorations apportées aux normes existantes, ont été publiées par l'IASB, mais ne sont pas encore en vigueur et n'ont pas fait l'objet d'une adoption anticipée par la Société. La direction prévoit que l'ensemble des prises de position pertinentes sera adopté pour la première période de présentation de l'information financière à compter de la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. Des précisions sur les nouvelles normes, modifications et interprétations ainsi que sur les améliorations aux normes existantes qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société sont détaillées ci-dessous :

IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplacera IAS 1, *Présentation des états financiers*.

IFRS 18 a principalement trait aux quatre éléments suivants :

- Nouvelles catégories et ajout de sous-totaux à inclure dans l'état du résultat net;
- Nouvelles exigences visant à améliorer le regroupement et la ventilation;
- Informations supplémentaires à inclure aux notes afférentes aux états financiers au sujet des indicateurs de performance définis par la direction;
- Améliorations ciblées de la présentation des flux de trésorerie en modifiant IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*.

IFRS 18 s'applique de façon rétrospective et entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Une application anticipée est permise. La direction évalue actuellement l'incidence de la modification sur ses états financiers consolidés.

IFRS 7 et IFRS 9, *Classement et évaluation des instruments financiers*

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9, *Instruments financiers* et à IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. Les modifications apportées aux normes précisent la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers et prévoient une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés au moyen d'un système de virements électroniques de fonds. En outre, elles clarifient la description des actifs financiers garantis uniquement par sûreté réelle et des instruments liés par contrat et élargissent le champ des informations à fournir à l'égard des instruments financiers dont les modalités contractuelles sont susceptibles d'avoir une incidence sur les flux de trésorerie et des instruments de capitaux propres classés dans les autres éléments du résultat global à leur juste valeur. Les modifications apportées à IFRS 7 et à IFRS 9 s'appliquent de façon rétrospective et entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Une application anticipée est permise. La direction évalue actuellement l'incidence de la modification sur ses états financiers consolidés.

15. Risques et incertitudes

Alithya est exposée à plusieurs risques et incertitudes et est touchée par plusieurs facteurs qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur sa situation financière, son rendement financier, ses flux de trésorerie, ses activités ou sa réputation. Ces risques doivent être pris en considération au moment d'investir dans Alithya et peuvent, entre autres choses, entraîner un recul du cours des actions à droit de vote subalterne.

Ces risques et incertitudes comprennent, notamment, les facteurs énoncés à la rubrique intitulée « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2024, qui sont intégrés par renvoi aux présentes dans leur intégralité.

16. Évaluation par la direction des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de communication de l'information

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information (« CPCI ») adéquats conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les informations importantes concernant la Société sont transmises au chef de la direction et au chef de la direction financière par d'autres personnes, en particulier pendant la période au cours de laquelle sont dressés les documents annuels et intermédiaires aux fins de dépôt, et que l'information devant être divulguée par la Société dans ses documents annuels et intermédiaires, ou encore dans d'autres rapports déposés ou soumis par la Société conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes et américaines, est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par ces lois et les règles y afférentes. L'efficacité de ces CPCI, au sens du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 »), adopté par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, ainsi qu'au sens des règles 13a-15e) et 15d-15e) adoptées aux termes de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, a été évaluée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société, et avec leur participation, en date de clôture du dernier exercice de la Société, soit le 31 mars 2024. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CPCI de la Société n'étaient pas efficaces au 31 mars 2024, en raison de la faiblesse significative sur le plan du contrôle interne à l'égard de l'information financière décrite ci-après.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Il incombe également à la direction d'établir et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») adéquats, au sens du Règlement 52-109 adopté par les autorités canadiennes en valeurs mobilières et des règles 13a-15f) et 15d-15f) adoptées aux termes de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée. Les CIIF de la Société sont élaborés sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société et mis en œuvre par les membres de la direction et d'autres employés clés dans le but de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les IFRS

établies par l'IASB. L'efficacité des CIIF de la Société a été évaluée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société, et avec leur participation, en date de clôture du dernier exercice de la Société, soit le 31 mars 2024, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CIIF de la Société n'étaient pas efficaces au 31 mars 2024, en raison de la faiblesse significative décrite ci-après.

Une faiblesse significative est une déficience ou une combinaison de déficiences des CIIF de telle sorte qu'il existe une possibilité raisonnable qu'une anomalie significative dans les états financiers annuels ou intermédiaires de la Société ne puisse être prévenue ou détectée en temps opportun.

Dans le cadre de l'évaluation des CIIF par la Société, la direction a identifié une faiblesse significative liée aux activités de contrôle de ses processus relatifs aux revenus. Malgré l'existence d'une faiblesse significative, la direction a conclu que les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société pour le trimestre et le semestre clos le 30 septembre 2024 présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société, ses résultats d'exploitation, les variations des capitaux propres et des flux de trésorerie conformément aux IFRS. La direction confirme que cette faiblesse significative n'a pas entraîné i) d'ajustements significatifs des états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société pour le trimestre et le semestre clos le 30 septembre 2024 ni ii) de modifications des résultats financiers précédemment publiés. Toutefois, tel qu'il a été présenté au préalable, étant donné que cette faiblesse significative crée une possibilité raisonnable qu'une anomalie significative dans nos états financiers ne soit pas prévenue ou détectée en temps opportun, il a été conclu qu'au 31 mars 2024, les CIIF de la Société n'étaient pas efficaces.

Plan de rectification

La direction, sous la supervision du comité d'audit et de gestion des risques, continue de mettre en œuvre des mesures de rectification destinées à garantir que soient corrigées les déficiences des CIIF de la Société qui ont donné lieu à une faiblesse significative. Les mesures de rectification prévoient notamment d'offrir davantage de formation aux personnes exécutant les contrôles et d'améliorer les protocoles relatifs aux documents probants dans le cadre de l'exécution des contrôles. Bien que la direction s'attende à ce que la rectification des déficiences des contrôles clés liés à ses processus relatifs aux revenus qui ont entraîné l'apparition d'une faiblesse significative soit achevée au cours de l'exercice dont la clôture sera le 31 mars 2025, il n'existe aucune assurance en ce qui a trait à la date à laquelle cette rectification sera achevée, ni à l'efficacité des mesures de rectification mises en place pour remédier à ces déficiences. La faiblesse significative ne sera pas non plus considérée comme entièrement corrigée tant que les contrôles internes applicables n'auront pas fonctionné pendant une période suffisante et que la direction n'aura pas conclu, au moyen de tests, que ces contrôles internes fonctionnent efficacement.

Modifications des contrôles internes à l'égard de l'information financière

Outre les incidences du plan de rectification en cours décrit ci-dessus, il n'y a eu, au cours du trimestre clos le 30 septembre 2024, aucune modification apportée aux CIIF de la Société qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence significative sur les CIIF de la Société.

Rapport de l'auditeur sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière

L'efficacité des CIIF au 31 mars 2024 a fait l'objet d'un audit par KPMG LLP (« KPMG »), le cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant de la Société. Compte tenu de ce qui précède, KPMG a exprimé une opinion défavorable au sujet des CIIF de la Société au 31 mars 2024.

Limites à l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction de la Société reconnaît que les CPCI et les CIIF, quelle que soit la qualité de leur conception et de leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints. En raison des limites qui leur sont inhérentes, les CPCI et les CIIF ne peuvent pas prévenir ni détecter toutes les erreurs ou les inexactitudes en temps opportun.